

Une reconnaissance concrète du travail des salariés !

Cette année, plusieurs millions d'euros vont être redistribués aux salariés de Darty Grand Est : **5 292 658 € au titre de la participation** et **800 000 € au titre de l'intéressement**. Dans le contexte actuel, c'est une bonne nouvelle, et il est important de le dire. Mais il est tout aussi essentiel de rappeler que **ces sommes sont le résultat direct du travail de tous les salariés**.

L'intéressement et la participation sont deux dispositifs différents mais complémentaires. Ils concernent tous les salariés ayant au **moins 3 mois d'ancienneté**. Cette ancienneté s'apprécie en tenant compte de l'ensemble des contrats sur l'année en cours et les 12 mois précédents. Dès lors que ces 3 mois sont atteints, le salarié peut en bénéficier (qu'il soit en CDI, CDD ou à temps partiel). L'intéressement dépend des performances de l'entreprise (résultats, satisfaction client, absentéisme), ce qui explique qu'il soit variable d'une année à l'autre. La participation, elle, est liée aux bénéfices de l'entreprise et permet d'en redistribuer une partie aux salariés.

Concrètement, cela représente une somme non négligeable : la direction évoque par exemple **entre 1 480 € et 1 580 € net pour un salarié à temps plein, soit près d'un mois de salaire net**. C'est donc une reconnaissance réelle, directement liée à votre engagement au quotidien.

Pour la **CFTC DGE** il faut être clair : **oui, c'est positif, mais ce n'est pas un hasard**.

C'est le fruit du travail collectif, de l'implication de chacun et des efforts fournis tout au long de l'année.

Ces primes vous seront versées d'ici la fin du mois de mai. Vous aurez alors le choix entre les percevoir directement (elles seront imposables) ou les placer sur le plan d'épargne salariale, ce qui permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Les sommes placées sont en principe bloquées pendant une durée de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi). Il est important de se connecter pour faire son choix : sans réponse de votre part, les sommes seront automatiquement placées selon les règles prévues par le plan d'épargne de l'entreprise.

La **CFTC Darty Grand Est** reste à vos côtés pour vous accompagner, vous informer et répondre à vos questions. **N'hésitez pas à contacter vos représentants ou à nous suivre sur les réseaux sociaux.**

Les Membres élus CFTC :

Sabrina BOUCHELAGHEM	06.20.35.05.90
Philippe FLORIT	06.27.67.66.38
Nathalie DUPLAA (DS)	06.08.66.56.41
Christine FABRE	06.51.84.21.19
Yamina BRAHIMI	06.68.03.82.62

Brigitte MAURON (DS)	06.72.28.53.82
Eymeric MARTINELLO	06.11.81.06.67
Joseph NOVELLI (DS)	06.47.34.44.38
Damien TETARD (DS)	06.81.43.46.71
Damien MACARI	06.23.07.29.89

La **Représentante Syndicale** : Najete ALTIN 06.68.07.93.20

